

Mme Magloire Archambault

XX^e Année

Le Rosaire

JANVIER 1916

PER

R-382

CON

Revue

Dominicaine

Publiée mensuellement

SOMMAIRE :

R. P. R.-M. ROULEAU, O. P. :—L'ACTION RELIGIEUSE ET LA
LOI CIVILE

ABBÉ J. LAFERRIÈRE : —GUERRE A LA PRESSE JAUNE

R. P. HENRI MARTIN, O. P. :—LE MIRACLE

R. P. J. D. BROSSEAU, O. P. :—LE PAPE ET LA NATION
ARMÉNIENNE

FRA DOMENICO : —DANS L'EGLISE
ET DANS L'ORDRE

—BIBLIOGRAPHIE

ABONNEMENTS :

CANADA : \$1.00 | ETATS-UNIS : \$1.25

Le numéro : 10 sous

REDACTION ET ADMINISTRATION

"LE ROSAIRE"

SAINT-HYACINTHE

CANADA

MCMXV

Avantages spirituels offerts aux Bienfaiteurs de l'Œuvre du Noviciat

1. — Participation aux messes, prières, bonnes œuvres et mérites de l'Ordre entier de S. Dominique : — près de 5000 MESSES, chaque jour : office solennel du jour et de la nuit ; prières et travaux de ses missionnaires, de ses religieux et religieuses : mérites de ses Saints et Bienheureux, de ses Martyrs, (40,000), etc.

2. — Après la mort, participation aux SUFFRAGES de l'Ordre : plus de 90,000 MESSES basses, tous les ans ; 4 services anniversaires, dans tous ses couvents ; une messe chantée et l'office des morts psalmodié en commun TOUTES LES SEMAINES, etc.

3. — UNE MESSE votive du S. Rosaire TOUTS LES SAMEDIS, au Couvent de St Hyacinthe, en faveur des membres vivants et défunts de l'ŒUVRE.

4. — UNE MESSE à la mort de CHAQUE MEMBRE, ayant plus de trois mois d'admission.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année. — On peut aussi s'affilier à cette Œuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **\$15.00** pour un membre vivant, et **\$10.00** pour un membre défunt. — Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B. — Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions (\$1.00).

Adresser :

L'ŒUVRE DU NOVICIAT

ou "LE ROSAIRE"

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.



**" POURQUOI
ET
COMMENT "**

TELLE EST LA DEVISE DE

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime de St-Hyacinthe, et cela indique bien ce qu'on y apprend : le pourquoi et le comment des choses ; y a-t-il un meilleur moyen de former le jugement de la jeunesse ?

Le but de l'Ecole Commerciale Pratique Lalime est de former des Commerçants, des Hommes d'affaires, des Employés d'élite, en un mot, des jeunes gens capables, au sortir de l'école, de tenir avec distinction une situation enviable et de gagner largement leur vie.

Ces Cours s'adressent aux jeunes gens des deux sexes que les circonstances ont empêché de faire de longues études et qui veulent compléter pratiquement le bagage de leurs connaissances, soit pour améliorer leur position, soit pour se mettre en affaires.

Les principales matières qu'on y enseigne sont : l'arithmétique, la comptabilité, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie française, la sténographie anglaise, la langue et la correspondance française, la langue et la correspondance anglaises, la télégraphie appliquée, etc.

Conditions d'Admission : Les élèves sont admis à tout âge, sans distinction de sexe ou de nationalité.

COURS COMPLETS : { 10 MOIS..... \$95.00
PAR MOIS... \$10.00

Les livres sont fournis gratuitement.

Instruction supérieure pratique d'après une méthode nouvelle. Rappelez-vous que six mois passés chez le professeur Lalime valent deux ou trois ans de collège ; par conséquent économie de temps et d'argent.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ÉCRIRE OU S'ADRESSER A

ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE LALIME LIMITEE.
ST-HYACINTHE, - - QUEBEC.

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Ed. Duckett, ASSURANCES

Pour les Oies North British &
Mercantile, London, Liverpool
& Globe, Atlas, Northern, Com-
mercial Union, etc.

161 Girouard,

ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885

Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier
— et Opticien —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale, HULL, P. Q.

J. MOYNEUR, LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE,
ŒUFS, LARD ET
PRODUITS, Etc., Etc

12 et 14 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone: Rideau 2306
2307



A. BLONDIN & CIE, Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPECIALITÉS : _____

Eglises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

La Banque Canadienne de Commerce

CAPITAL - \$15,000,000.
RÉSERVE - 13,500,000.

EXPOSITION INTERNATIONALE PANAMA-PACIFIC

Cette Banque ayant un bureau à San Francisco, offre des avantages exceptionnels pour les voyageurs se dirigeant de ce côté.

Aussi bureaux à Portland, O., Seattle, Vancouver, Victoria et autres points sur la côte du Pacifique.

Traites, Mandats, Lettres de crédit, payables à tous ces endroits.

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,

GÉRANT A ST-HYACINTHE

J. E. LIVERNOIS L^TEE,

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES REMÈDES BREVETÉS,
PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - QUÉBEC, Canada

B. BELANGER

MARCHAND DE

Chaussures, - Cuir, - Valises et Harnais

Ainsi qu'un assortiment au complet dans les

CLAQUES - ET - PARDESSUS

NOUS FAISONS TOUJOURS LES REPARATIONS DE CHAUSSURES

135 RUE CASCADES, - ST-HYACINTHE, P. Q.

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUÉBEC.

CAPITAL - - - - - \$2,000,000

Réserve et Profits indivis. - \$1,848,006.47

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS

14, RUE AUBER

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de... **THÉ** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFÉ** Mocha, Java, Maccaraibo, Etc., Etc.

Bureau à **NEW-YORK.** Agence et Entrepôt : **21 HOUGHTON ST., Worcester, Mass** Manufacture : **ROUSE'S POINT, N.-Y.**

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montréal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

**PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.**

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.

Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P.Q.

J. D. DESROSIERS

ARMAND SEGUIN

Desrosiers & Seguin

MARCHANDS DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

148 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Téléphone Bell 401

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCESSEURS DE

DESMARAIS & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux, vins de Messe,

Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL.

Le Rosaire

Revue
Dominicaine

Publiée mensuellement

XXII^E ANNÉE — SECONDE PÉRIODE

1916



Saint-Hyacinthe
Couvent de Notre-Dame du Rosaire

IMPRIMATUR:

A. X.

Epus Sancti Hyacinthi.

L'ACTION RELIGIEUSE ET LA LOI CIVILE (1)



TOUTES LES ÉPOQUES l'action religieuse et la loi civile occupèrent la pensée des théologiens et des politiques, car les relations de l'Eglise et de l'Etat ont été de tous les temps. Mais jamais un moment où l'étude des problèmes, suscités par les inévitables relations de la société civile avec la société religieuse ne s'imposa plus fortement à l'attention du citoyen catholique, et de tous ceux, qui, à des titres variés, doivent éclairer l'opinion, ou diriger les destinées des peuples.

Dans les seules quinze premières années de ce XX^e siècle, à maintes reprises déjà, le S. Siège a dû protester contre la violation des droits de l'Eglise ; il a dû lutter, en divers pays, contre des législations hostiles à l'esprit même du christianisme. Et qui peut affirmer que les combinaisons politiques qui surgiront de la guerre actuelle, n'affecteront en rien les rapports de l'Eglise et de l'Etat, au sein des nations belligérantes ?

Ces questions doivent donc alimenter la méditation de tous les hommes d'étude et de tous les chrétiens éclairés.

Chez nous, — peut être non moins impérieusement qu'ailleurs, — elles sollicitent l'attention de tous ceux qui doivent guider notre jeune peuple ; car le mélange plus complet aujourd'hui qu'autrefois, de nos populations catholiques avec l'élément protestant, l'importation plus fréquente d'erreurs étrangères peuvent influencer plus facilement les esprits, et les porter vers un idéal qui n'a rien de la vérité qui assure le progrès des nations.

Ne peut-on pas même reconnaître à de nombreux symptômes que le virus s'est déjà insinué dans notre organisme social ? Ainsi, la parole évangélique jouit sans doute de la liberté ; mais cette liberté est elle si pleine et entière, qu'elle ne soit jamais exposée à être taxée d'influence indue ?...—La

(1) Droit public de l'Eglise — L'action religieuse et la Loi civile, par Mgr L.-A. Paquet. Québec 1915.

sainteté et l'indissolubilité du mariage sont entourées de respect par les parlements et les tribunaux ; mais la double ignominie du divorce et du mariage civil inspire-t-elle à tous les citoyens la même légitime répulsion ?...—Le repos du dimanche est toujours consacré au culte divin ; mais n'est-il jamais violé sous les prétextes les plus spécieux de nécessités problématiques et de concurrence industrielle ?...—Les restes mortels du chrétien peuvent reposer en terre bénie ; — mais ne pourraient-ils pas être impunément profanés par la crémation ?...— Nos classes laborieuses sont en masse fidèles à la foi de leur baptême, et aux prescriptions de la justice et de la charité ; mais ne sont-elles jamais effleurées, ou atteintes par les néfastes chimères du socialisme ? — Les institutions catholiques, qui ont fait la force de notre race, sont entourées d'estime ; mais ne sont-elles pas parfois injustement attaquées au nom de l'esprit nouveau, qui a combattu, en Europe, la civilisation chrétienne et qui a entassé tant de ruines ?...

Autant d'indices d'un travail sournois qui s'efforce de changer la mentalité de notre peuple, et qui tend à introduire parmi nous une législation opposée à tout un passé d'héroïsme et de gloire, car il importe de brouiller peu à peu, dans l'esprit public, les claires notions du bon sens chrétien, pour le préparer à rompre avec le Christ et son Eglise.

En effet, tantôt bienveillante, tantôt hostile, rarement indifférente est l'attitude de l'Etat à l'égard de l'Eglise. Et si les lois ne sont pas imprégnées de l'esprit de vie du catholicisme, elles manifestent bientôt comme une secrète jalousie du pouvoir civil contre l'influence religieuse. Trop souvent, les législateurs oublient que l'Eglise de Jésus-Christ est une société juridiquement parfaite ; comme l'Etat, indépendante dans son propre domaine, et qu'elle lui est supérieure dans les questions mixtes. Ils oublient que, dotée d'une constitution divine, elle ne peut être modifiée dans ses éléments essentiels ; et qu'il n'en peut être d'une institution immuable de par la volonté du Christ, son fondateur, comme d'une société financière ou littéraire, dont les éléments constitutifs peuvent être profondément remaniés par un acte parlementaire.

Si nous recherchons la cause profonde de tous les maux qui bouleversent les nations modernes, elle est facile à discerner pour qui sait et veut voir. L'orgueil s'oppose à ce que Dieu occupe dans le monde la seule place qui lui revient. Mettre Dieu et son Eglise à leur rang, c'est à-dire au premier,

partout et toujours. Voilà le remède. Dieu au-dessus de l'Homme, dans la conscience de l'individu, au foyer de la famille, dans tous les agissements de sa vie privée ; Dieu au-dessus de l'Homme dans les fonctions sacrées ou profanes de la vie publique. Tel est l'ordre impérieusement réclamé par la raison comme par la foi. Respecté dans toutes les manifestations particulières ou collectives de l'activité humaine, cet ordre sera générateur de paix et d'harmonie, de progrès et de durable prospérité.

* * *

Ces vérités que les passions ont tout intérêt à ignorer ou à négliger, sont mises en splendide lumière dans le dernier volume de Droit public de l'Eglise, publié par Mgr Pâquet.

Dans cet ouvrage sont étudiés les rapports de la loi civile et de l'action religieuse dans la prédication de l'Evangile et l'administration des Sacrements, dans l'exercice du culte et l'organisation des œuvres sociales. N'est-ce pas en dire tout l'intérêt !

Comme dans les volumes précédents, le lecteur retrouvera l'abondance de la doctrine, appuyée sur l'autorité des documents pontificaux et la ferme sagesse des arguments de raison. Les conclusions certaines sont dégagées de celles qui ne peuvent revendiquer en leur faveur qu'une probabilité plus ou moins établie. Une remarquable connaissance des législations modernes et des faits de l'Histoire générale est complétée par un appendice important, où sont appliqués, au point de vue spécial du Canada, les principes généraux exposés dans le corps de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis d'insister sur quelques-uns des chapitres les plus pleins et les plus importants.

I

D'abord de la prédication de l'Evangile.

L'Eglise possède une doctrine venue du ciel et développée par le savoir et l'expérience des siècles. Dans ses livres sacrés et dans les écrits de ses Docteurs se trouvent exposés les principes qui contiennent la solution de tous les problèmes qui intéressent la destinée des hommes. La vie privée comme la vie sociale y reconnaîtront la règle de tout véritable progrès.

Ces éléments de lumière et de bonheur sont-ils connus appréciés à leur mérite ?

Souvent, hélas ! cette sagesse supérieure est ignorée, méconnue. De là, chez les chefs, tant d'hésitation, de tâtonnements, parfois même d'erreurs ! Dans les Législatures et les tribunaux, chez les journalistes et les riches patrons, au sein des grandes villes et dans les centres industriels, chaque jour se posent des problèmes aussi nombreux que complexes. Les intérêts immédiats, d'une voix impérieuse, tentent de supplanter les principes éternels. Les âmes droites entendent bien, en elles-mêmes, la protestation du sens catholique. Mais où trouver la lumière ? où découvrir le principe qui délimitera le droit ? où puiser les arguments qui, dans le conflit de la bourse et de la conscience, feront triompher la justice et la vérité ? Quelle est la pensée de l'Eglise sur tel sujet ? Quelle doctrine préconise-t-elle pour le bien de ses enfants ?

L'Etude du Droit public fournira la réponse à ces différentes interrogations. A cette source, les esprits élevés et les âmes sincères s'abreuveront de sagesse. Là, ils trouveront des règles sûres, et comme la boussole, pour les guider au milieu des difficultés d'une entreprise périlleuse.

L'Eglise, société parfaite et supérieure, possède, de droit, la libre communication de son Chef avec ses membres. Infaillible Maîtresse de Vérité, elle a droit à la libre diffusion de sa doctrine. Dès lors, le pape, en toute liberté, peut donc s'adresser et commander à tous ses sujets, évêques et fidèles ; et ceux-ci librement peuvent recourir à leur Père Commun. Dans les mêmes conditions d'indépendance, le Pasteur universel peut et doit disposer d'une façon ordinaire, du moyen de faire arriver, quand il lui plaît, à chacune de ses brebis, la parole de vérité " sans obstacles qui l'arrêtent, sans ingérence qui l'entravent. " Pie X.

Ni les prétentions des légistes régaliens, ni les susceptibilités du libéralisme ne sont justifiables de limiter cet exercice d'une prérogative royale et divine ; le pouvoir de gouverner et d'enseigner dans l'Eglise ne peut être restreint selon le bon plaisir des hommes. Si l'Eglise a le droit de diriger à la lumière de sa doctrine les actes de la vie privée, son pouvoir s'étend encore à toute manifestation de la vie politique, dans la mesure où celle-ci intéresse la conscience. Mais qui soutiendra que la loi morale n'a rien à voir dans

des élections qui peuvent être honnêtes ou corrompues ? ou dans le choix de candidats, qui peuvent être vertueux et compétents, ou impies et incapables ? Qui prétendra que le sacrifice des intérêts généraux au bénéfice d'une partisanerie sans vergogne, n'entraîne aucune culpabilité ? Dès lors, parmi les fidèles, qui pourra se scandaliser de l'intervention de l'Eglise, puisqu'elle rappelle à ses enfants, électeurs et élus, gouvernants et gouvernés, le devoir qui régit leur conscience de citoyens catholiques ? Peu importe, du reste, la forme que revêt cet enseignement, ou l'autorité qui le proclame. Qu'il nous vienne de haut et avec le caractère solennel d'une encyclique pontificale ou d'une lettre épiscopale, ou qu'il nous soit donné sur le ton familier du prône d'un curé à ses paroissiens, c'est toujours la parole de Dieu qui retentit, et toujours elle a droit à la même liberté sacrée. Justiciable d'aucun tribunal civil, le Verbe divin ne peut être enchaîné sous la juridiction de l'Etat, car le ciel n'est pas soumis à la terre, et le pouvoir du Christ ne relève pas de l'autorité de César.

(A suivre)

fr. RAYMOND-M. ROULEAU, O. P.



GUERRE A LA PRESSE JAUNE !



LS sont bien loin les temps où les premiers colons du Canada ne recevaient de nouvelles que par les circulaires de leur évêque. Ils sont loin les temps où furent lancés les premiers journaux canadiens français, lus par un trop petit nombre de privilégiés. Aujourd'hui, le journal est devenu aussi nécessaire que le pain quotidien. Il pénètre dans tous les foyers. Pas d'ami qui soit mieux reçu que lui. Il n'y en a pas non plus dont le bavardage soit plus varié ni plus agréable.

C'est qu'il sait tout, cet ami. Il a ses entrées dans le cabinet des ministres ; il est au courant de leurs pensées secrètes, de leurs projets cachés. Il assiste à toutes les fêtes, à tous les spectacles. Aucune catastrophe n'oserait se produire, sans être photographiée par lui. Et tout cela ne le détourne pas des mille aventures de la vie quotidienne : des naissances, des mariages, des décès ; il est au courant des vols, des rixes, des assassinats ; il connaît tous les potins de la ville ; il étend sa sollicitude jusqu'aux maris indéliçats et aux chiens retardataires, écrasés par le progrès. Il a encore le temps de vous découper un émouvant feuilleton, qu'il vous sert par tranches appétissantes.

Qui oserait fermer sa porte à un visiteur si bien informé ? Sans doute, c'est un peu, tous les jours, la même chose. Et cet ami délicat est souvent obligé de démentir, le lendemain, ses nouvelles les plus sensationnelles de la veille. Mais on a été informés les premiers, et cela fait pardonner beaucoup d'erreurs. D'ailleurs, le lecteur bonasse, s'est convaincu, depuis longtemps, que les histoires les plus vraies, ne sont pas celles qui sont arrivées.

Ce prélude, un peu plaisant, dissimule un fait d'une alarmante gravité. A la même heure, au même moment, dans cent mille endroits, la même idée, la même conviction, le même sentiment, pénètrent, s'infiltrerent, se répandent dans cent mille cerveaux différents. Il en sera de même demain,

après-demain, tous les jours. C'est la goutte d'eau, qui tombe toujours au même endroit : non sur la pierre, mais sur des cerveaux. Et l'on s'étonne de la puissance redoutable du journal ! On s'étonne de voir tant de gens pétris des mêmes convictions, tant de cœurs battre pour le même idéal ! C'est pourtant le contraire qui serait surprenant.

A la tribune du journal, tout est exposé ; tout est tranché, avec une telle assurance, une telle conviction sereine, qu'il ne reste plus qu'à applaudir. Comment en serait-il autrement ? En dehors de sa spécialité, — quand il en a une — le lecteur ne sait rien, ou presque rien des problèmes soulevés. Dans notre pays de vie intense, qui donc a le loisir d'étudier sérieusement ? Aussi, ne reste-t-il qu'à s'incliner, devant les *savantes* conclusions du journal.

Ceux qui lisent une feuille, n'ont plus besoin de penser. Ou plutôt, comme dit Drumont, ils " ne pensent plus que par leur journal. Ils ont un cerveau de papier ! " Cerveau de papier : c'est bien cela ! On vous fabrique une mentalité, comme on fabrique un produit. La mentalité d'un homme est entre les mains de qui rédige un journal. La mentalité d'un peuple, d'une génération, est au pouvoir de qui lui impose une feuille quotidienne. C'est cela qui est inquiétant, au point de vue religieux.

La religion est une orientation de la vie. Ses principes nous dictent la ligne de conduite à suivre, dans la plupart de nos actes. Un catholique doit donc avoir une notion claire de ses devoirs et de ses droits ; des idées justes sur la propriété, le mariage, la famille, l'éducation, l'école, le théâtre, les lectures le plaisir ; sur tout ce qui a trait aux ordinaires et menues situations de la vie journalière ; à plus forte raison, sur les graves problèmes des relations entre l'Eglise et l'Etat, de la liberté de l'enseignement, du dogme et de la science.

Vouloir apprécier tous les événements de la vie courante : littéraire, politique, sociale ou religieuse, sans tenir compte de la religion, c'est chercher à résoudre la quadrature du cercle. Le journal neutre est aussi impossible que l'école neutre. Ne jamais parler de Dieu, de religion, de morale, est une façon positive de supprimer tout cela. Si vous voulez être édifiés sur la neutralité de nos grands journaux, lisez les faits divers, les annonces, le roman, les chroniques théâtrales ! A travers ces colonnes, suinte un matérialisme jouisseur, qui

vous pénètre d'autant plus sûrement, qu'il se dissimule avec plus d'habileté. Tout ce que le curé défend, en chaire, y est étalé, vanté, glorifié, avec la dernière impudence : alcools, danses, orgies, cinémas, théâtres, clubs. Et le chroniqueur vous donne, sur tout cela, un luxe de détails à faire rougir les apaches de Montmartre. C'est l'atmosphère entière qui est matérialiste et païenne, en guerre ouverte avec la conception chrétienne de l'existence.

C'est par là que le journal atteint son plus haut degré de puissance. Il impose sa conception de la vie par l'influence secrète du roman, du fait divers, des chroniques, qui distillent et infusent leur philosophie sans même qu'on s'en doute. Ce n'est plus, cette fois, la goutte d'eau, c'est un torrent de sensualisme, que les feuilles neutres — ou jaunes — déversent, pour en submerger l'esprit du lecteur.

Nous ne prétendons pas que ce soit là le but visé par nos grands journaux. Mais, ce but, ils l'atteignent, avec une inconscience, qui n'a d'égale que l'ignorance de leurs rédacteurs.

Le journalisme est un art et un apostolat. Il demande, à ceux qui s'en occupent, des principes et un esprit de sacrifice que l'on trouve chez fort peu d'hommes de notre époque. "Oui, c'est un métier dur que le nôtre, dit Bazire. On écrivait autrefois que si saint Paul était sur la terre, il se ferait journaliste : cela prouve à quel degré il avait la vocation du martyr !"

Voilà pourquoi les vrais journalistes sont si rares. Voilà pourquoi le journalisme est laissé aux exploiters, qui en font avant tout *une affaire*. Encore aujourd'hui : "Les enfants du siècle sont plus habiles, dans la conduite de leurs affaires, que les enfants de lumière." (Luc, 16, 8). Le juif Crémieux, prenant une bonne avance sur le clergé de France, a dit aux siens : "Regardez le reste comme rien, l'argent comme rien, la considération comme rien : la presse, c'est tout. Ayant la presse, nous aurons tout le reste." Ce mot d'ordre n'a été que trop bien suivi. Les journaux, même les meilleurs, sont aujourd'hui enlacés dans les tentacules de cette immense pieuvre qu'on appelle : agence internationale des nouvelles. Cette organisation — appelez là comme vous voudrez : Presse associée, Reuter, Wolff — au pouvoir des Juifs et des vampires de la haute finance, monopolise toutes les nouvelles de l'univers. C'est dans ses bureaux que sont

reçues toutes les informations. C'est là qu'elles sont rédigées, sophistiquées, frelatées, et souvent fabriquées de toutes pièces. Et la plus humble de nos feuilles, si elle veut passer pour bien informée, doit s'adresser là, pour acheter, à prix d'argent, des nouvelles qu'elle ne peut avoir ailleurs. Cela vous explique ces rapports tendancieux, contre l'Eglise et le Pape, lancés à intervalles réguliers et avalés, comme du lait, par nos bons badauds de journalistes.

Entrez dans la salle de rédaction d'un grand journal. Un canal de dérivation, — nous allons dire : un canal d'égout — relié au réservoir de l'agence internationale, y dégorge une matière informe, un composé sans nom, où l'on peut trouver de tout : de la boue, du sang et même des perles. Le journal boulevardier ramasse la boue ; le journal catholique cueille les perles ; le journal jaune prend tout.

Il prend tout et il s'attache à rendre plus vivant, plus vécu, ce qui peut procurer l'émotion dont il sait son lecteur avide. S'agit-il d'un meurtre ? Mieux que s'il avait été témoin de ce spectacle atroce, il nous décrit l'entrée du bandit dans la maison du crime ; la victime surprise en plein sommeil, se dressant avec épouvante sur sa couche ; la lutte inégale et rapide ; le couteau qui a servi à consommer l'œuvre criminelle. Et si le meurtrier est pris au piège, il le suit pas à pas, jusqu'à la prison, jusqu'à la cour, jusqu'à l'échafaud. Il vous fait part de ses paroles, de ses gestes, de ses émotions. Il vous étale, en première page, sa photographie ornée de sa signature, sur le même pied qu'un évêque ou un premier ministre. Le lecteur, dont les mauvais instincts ont été réveillés, savoure l'épouvante de ces récits. Il replie son journal en se disant ! Quel beau crime ! C'est dommage qu'il n'y en ait pas comme cela tous les jours !

Près du crime, la pornographie. Au mépris des devoirs les plus sacrés, voici qu'un misérable abandonne femme et enfants, pour filer de l'autre côté de la frontière avec une gourgandine éhontée. Croyez-vous que le journal jaune aura un mot de blâme et de colère indignée ? Allons donc ! Et la liberté ? Voyez le titre flamboyant : *L'amour vainqueur ! Joyeuse idylle ?* Cette réclame alléchante tient bien sa promesse. Sous le portrait souriant de la sirène, voici le détail de ses aventures passionnées. Ignoble récit dont le lecteur frémit délicieusement. Avec une indulgence émue, il absout intérieurement les coupables, quand il n'est pas tenté

d'accuser l'épouse fidèle, qui dévore en silence, au foyer solitaire, la douleur de la honte et de l'opprobre.

Et c'est ainsi chaque jour, sans relâche ni trêve. Pensez vous que les extraits de sermons, les encycliques, les descriptions de fêtes religieuses, enfouis dans les pages d'annonces, pour faire gober le journal aux curés, vont neutraliser l'effet produit par ces abominations ? Qui le croit est bien naïf !

Un journal fait pour le peuple doit d'abord être livré à bon marché, gratis, s'il le faut : cette considération est capitale, si on veut le faire accepter de préférence à tout autre. Il doit ensuite être imprégné de christianisme, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, en passant par l'article de tête, le fait divers, le roman, les chroniques, jusqu'aux annonces. La religion est la sauvegarde des mœurs. Le théâtre et le cinéma ne sont pas des écoles de vertus à comparer avec la table sainte. Le roman à la mode et la buvette ne favorisent pas la piété à l'égal des offices religieux et de la prière.

Que chacun s'interroge ! Aux heures sombres de la lutte contre nous mêmes, aux heures angoissantes où la révolte de la chair semble devoir ébranler les volontés les mieux trempées, qu'est-ce donc qui nous maintient dans le chemin de l'honneur, si ce n'est la religion, qui tient inflexible devant nos regards, la loi sainte de notre Sauveur à tous ? Cette barrière renversée, qui peut mettre un frein aux flots brûlants des passions indomptées ? Le cœur débauché est bien près du naufrage. Le libertin est sur la pente de l'incrédulité.

Voyez ce jeune homme, qui sort à peine du collège, où il passait pour un modèle de piété ! Il s'est jeté avec avidité sur les journaux qu'on avait jusque là tenus éloignés de ses regards. Il y a vu, occupant la place du pauvre honteux, l'Église, l'Évangile, la confrérie. Il y a vu, dans un décor éblouissant, le théâtre, le roman, le club. Et à force de respirer, à pleins poumons, les gazs empoisonnés du matérialisme jouisseur qui domine tout cela, sa foi naïve a été bientôt chloroformée. Il a vingt ans et il dit qu'il ne croit plus. " Ce qu'ont cru saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Bossuet et avec eux cette grande armée d'intelligences, portant, à travers dix-huit siècles, la couronne de la vertu, rehaussée par l'éclat du génie, lui, ne peut plus le croire ; il a contre la religion de sa mère des raisons profondes qu'il ne lui dira

pas, parce qu'il est trop bon fils pour contrister sa mère. Qu'a-t-il donc contre sa foi, ce philosophe de *vingt ans*? Qu'a-t-il donc contre le christianisme ce jeune illuminé? Pour n'être plus chrétien, il a l'argument du paganisme: il a, contre l'esprit, la raison du corps. Sa chair veut avoir raison; l'Eglise doit avoir tort: il n'est plus croyant parce qu'il n'est plus pur." (R. P. Félix.)

Il est question, ici, remarquez le bien, d'un jeune homme instruit. Qu'en sera-t-il de l'ouvrier ignorant, à qui les nécessités de la vie n'ont permis de fréquenter que l'école du village? Allez dans les grandes villes et vous constaterez les ravages que font, dans les âmes des jeunes ouvriers les invitations à la jouissance, dont sont remplis nos journaux jaunes.

Oh! Nous le savons bien, il y a encore de la foi dans notre peuple! On bâtit encore des églises! L'ouvrier ne cherche pas encore à s'arracher des bras de l'Eglise, pour se livrer à l'apostasie! Le levain de christianisme dans lequel a été pétri notre peuple est encore assez puissant pour tuer la libre-pensée qui cherche à l'envahir!

Il faut s'étonner, en effet, que le mal ne soit pas plus grand. C'est que nous avons affaire encore aux vieilles générations nourries de l'Évangile. Mais les jeunes gens qui vont encore à la messe, n'assistent déjà plus au prône. Et quand bien même ils y assisteraient, quel effet peut produire dans leurs âmes, un quart d'heure d'instruction religieuse, contre-balancée, six fois la semaine, par la lecture d'un journal qui n'a aucun souci de leur vie morale. Demain, oui, demain, lorsque les vieux auront disparu; lorsque ces générations nouvelles, saturées de matérialisme, nourries d'indépendance, privées de religion par nos journaux; lorsque ces jeunes gens seront les maîtres, on saura enfin quelle a été l'œuvre dévastatrice de la presse jaune. On sème aujourd'hui des choses qui lèveront en moisson d'incrédulité.

"L'heure est passée de bâtir des églises et de décorer des autels," dit le cardinal Labouré, "il n'y a plus qu'une chose qui presse, c'est de couvrir le pays de journaux qui lui réapprendront la vérité."

"Les maladroits," s'écriait Windthorst, "on ferme leurs écoles, et ils se contentent d'en bâtir d'autres; on démolit leurs œuvres, et ils en créent de nouvelles, sans songer à arrê-

ter le bras plus prompt à détruire qu'ils ne peuvent l'être à édifier ; que n'emploient-ils plutôt leur argent à se donner une presse puissante qui conquerrait l'opinion et par elle le pouvoir, avec tout ce qu'ils ont perdu."

Le conseil a été suivi beaucoup trop tard par les Français. Pourtant Léon XIII les avertissait que le mauvais journal était en train de causer dans leur pays, des maux dont personne ne pouvait soupçonner l'étendue.

Pendant que les catholiques de France, se faisant illusion sur la force et la ruse de leurs ennemis, fondaient à grands frais des œuvres de toutes sortes, des journaux répandus à profusion travaillaient l'opinion de la masse des ouvriers. Puis le jour vint où ce peuple, par le suffrage universel, a signifié son congé à la Religion. Les catholiques avaient pensé à tout, excepté à éclairer l'opinion, à la renseigner, à la tenir en main, de manière à pouvoir s'appuyer sur elle avec confiance au moment du danger.

N'est ce pas exactement ce qui se passe chez nous ? Il est temps, grand temps d'organiser une presse puissante. A ceux qui nous disent qu'autrefois on sauvait bien les âmes sans s'occuper des journaux, il faut répondre ce que Pie X répondait à quelques vieux grognards de cette espèce : " Il ne s'agit plus d'autrefois, nous sommes à aujourd'hui. Eh bien ! c'est un fait qu'aujourd'hui le peuple chrétien est trompé, empoisonné par des journaux impies. En vain vous bâtiriez des églises, vous prêcheriez des missions, vous fonderiez des écoles ; toutes vos bonnes œuvres, tous vos efforts seraient détruits, si vous ne saviez pas manier en même temps l'arme défensive et offensive de la presse catholique, loyale et sincère. "

Au lieu de cela, nous sommes les témoins attristés de l'inconscience du grand nombre, qui, sous mille prétextes, soutiennent l'œuvre néfaste du journal jaune. Ils lui envoient leur argent, l'encouragent de leur influence, de leur exemple, pour qu'il soit plus fort, plus audacieux contre tout ce que nous aimons. A t-on réfléchi à cette odieuse complicité ? Au moment où l'avenir se fait si sombre pour la Religion, fournir à l'ennemi des armes contre elle ! Que l'on juge, si l'on peut, pareille conduite.

Il faut bien l'avouer, la douleur dans l'âme, le levier le plus puissant de la mauvaise presse, c'est l'indifférence des

catholiques. En dehors d'une élite combative, vaillante et croyante, les catholiques ne semblent pas avoir une vision très nette de la formidable crise que traverse notre Province. Ils se laissent volontiers noyer dans la collectivité indifférente ou hostile au milieu de laquelle ils flottent.

Il nous faut, et tout de suite, une formidable organisation de presse, pour sauver nos masses croyantes avant qu'il ne soit trop tard. Quand bien même cela engloutirait tous les revenus de toutes les œuvres, il faut nous mettre en défense. Pour arrêter le débordement de corruption qui nous envahit, il y a bien déjà quelques braves qui nous font un rempart de leur poitrine, mais il nous faut une digue.

JOSEPH LAFERRIÈRE, ptre

Séminaire de Saint-Hyacinthe,
décembre, 1915



QUESTIONS D'APOLOGETIQUE

L'ARGUMENT DU MIRACLE



L'OBJET de l'apologétique est de prouver que Dieu a parlé, qu'Il a révélé les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption, en un mot tous les dogmes définis et enseignés par l'Eglise. Or, dans cette démonstration le miracle joue le rôle principal. Seul, il a été donné par le Concile du Vatican comme étant un signe très certain de la Révélation. La prophétie, que le Concile lui associe, n'est elle-même qu'un miracle d'un genre particulier, un miracle intellectuel, si l'on veut. De cette importance, attribuée au miracle par la doctrine catholique, sont nées d'innombrables publications, traités, articles de revues, livres, écrits pour le défendre, pour le combattre.

Les Pères de l'Eglise ont eux mêmes appuyé le fait de la Révélation sur le miracle. Tous les Théologiens, à la suite de St Thomas d'Aquin lui ont consacré, comme on disait alors, un traité. Les manuels d'apologétique lui assignent, cela va sans dire, la place d'honneur.

Les incroyants de toute école ont concentré contre le miracle leurs attaques les plus vives et les plus tenaces, comprenant bien qu'ils s'en prenaient à la forteresse même de la Foi. Inlassablement ils ont revisé le procès que les adversaires du Surnaturel ont, dès l'antiquité, intenté au miracle. Tour à tour, ils ont appelé, pour témoigner contre sa possibilité, la philosophie, l'histoire, et, de nos jours surtout, la science.

Pour tout philosophe matérialiste et athée la cause est vite jugée. Si Dieu n'existe pas, il y a bonne chance qu'Il n'opère pas de miracle. La causalité divine unique ou principale est, nous le verrons tantôt, l'élément essentiel du miracle. Tout système philosophique qui nie Dieu, rejette donc

le miracle par une conséquence qui découle nécessairement de ses principes.

Aux yeux des historiens, partisans de l'athéisme, l'imagination et surtout l'ignorance sont les grandes créatrices de prodiges que racontent les annales de toutes les religions. En effet, disent-ils, aucune doctrine ou organisation religieuse ne saurait revendiquer le monopole du miracle. Des statues se sont animées, des malades ont été guéris, des tempêtes ont été apaisées, des prophéties ont été réalisées pour démontrer la vérité de toutes les croyances. Bien plus, les païens vivaient dans le miracle, et ce n'est qu'à l'apparition de la philosophie grecque que le miracle a commencé sa marche descendante. "Son domaine est allé se rétrécissant à mesure que s'enrichissait et s'étendait l'ordre magnifique et souverain du "Cosmos"

Les merveilleuses découvertes de la science ont à jamais chassé le miracle du monde. Les savants envisagent l'Univers, ou comme un tout immuable, qui exclut toute violation des lois qui le gouvernent ou comme un devenir incessant, un écoulement continue, soumis à aucune règle fixe qui rend l'idée d'exception inconcevable même. D'ailleurs, la nature des procédés et des méthodes scientifiques s'oppose directement à la nature du miracle. La science cherche à placer un phénomène dans un lien nécessaire de causalité avec d'autres phénomènes qui lui sont analogues, tandis que le miracle fait précisément sortir un fait, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la série des faits semblables. La science doit au moins se déclarer incompétente dans le discernement des miracles.

Invité à entretenir, de nouveau, les lecteurs de la Revue Dominicaine, d'une question apologétique, nous pensons leur être utile en esquisant rapidement les grandes lignes de ce vaste et presque inépuisable sujet. Notre but ne peut évidemment pas être de donner en quelques pages une étude approfondie et complète du miracle. Quelques notions, toutefois, sur une matière aussi importante, auront peut-être la bonne fortune d'indiquer aux esprits, soucieux d'éclairer et d'affermir leurs convictions religieuses, sur quels points ils doivent porter leur attention.

Après une pénétrante analyse des éléments constitutifs du miracle faite à la lumière des principes de St Thomas, le R. P. de Poulpiquet nous en donne la définition suivante :

“ Le miracle est un effet perceptible aux sens et que Dieu
“ seul peut produire — par une exception aux lois ordinaires
“ qui constituent l'ordre de l'univers — soit comme cause
“ unique, soit comme cause principale.”

Les anciens Théologiens, plus rigides que les modernes sur les notions logiques, ne faisaient pas entrer dans leur définition même le caractère sensible du fait miraculeux, mais ils le proclamaient l'une de ses propriétés essentielles. Le miracle, s'adressant aux hommes, doit avant tout parler à leurs sens, puisque c'est le seul chemin qui conduise à leur intelligence. Le miracle pour être invisible dans sa cause, présente donc nécessairement un côté saisissable par l'un ou l'autre des cinq sens.

Dieu seul est l'auteur du miracle.

Nous en tenant à l'étymologie du mot, nous qualifions souvent de miraculeux tout ce qui nous surprend, tout ce qui nous étonne, tout ce dont nous n'avons pas une explication satisfaisante. Les hommes instruits font crier les ignorants au miracle en déployant devant eux l'étendue de leur savoir. Du reste, les sots eux mêmes ont le privilège d'opérer certains prodiges qui déroutent toutes les prévisions des gens sensés.

Entendu dans ce sens large, les anges et les démons ont la faculté de faire des miracles ; connaissant mieux que les plus savants d'entre les hommes, les forces de la nature ils peuvent poser certains actes qui nous plongent dans l'étonnement et dans l'admiration.

Pris dans le sens strict du terme, Dieu seul, ou comme cause unique, ou comme cause principale à la puissance d'opérer des miracles. L'argument qui appuie et démontre cette proposition est fort simple, mais il suppose la parfaite intelligence de la deuxième condition essentielle du miracle, sur laquelle nous allons revenir à l'instant. Le miracle est un effet produit en dehors de l'ordre général qui règne dans la nature, et aucune créature n'est capable d'accomplir quoi que ce soit en dehors de cet ordre. On peut encore raisonner ainsi : le miracle s'opère en dehors des dispositions naturelles d'être qui en est l'objet. Or, l'action des créatures se limite à la mise en valeur, si l'on peut dire ainsi, des aptitudes dont sont doués naturellement les êtres.

Ces raisonnements exigeraient d'amples développements

On les trouvera dans tous les auteurs scolastiques qui ont étudié le miracle.

Dieu est donc la cause des miracles ; mais en est-Il nécessairement la cause unique ? Ne peut Il pas s'adjoindre, dans l'opération des miracles, des créatures à titre d'instrument ? L'histoire des nombreux thamaturges qui ont accompli d'indéniables miracles, prouve clairement que Dieu le fait. D'ailleurs les docteurs catholiques n'ont objection qu'à ce que Dieu se serve des esprits mauvais, ou des hommes méchants, ou des hérétiques dans l'accomplissement des miracles. Bien que Dieu ait incontestablement le pouvoir d'agir ainsi, il irait, affirment-ils, de sa sagesse et de sa justice de nous en avertir. Autrement nous serions trompés, le miracle étant de sa nature, la plus éclatante approbation de la doctrine et de la vie de ceux à qui Dieu accorde cette grâce de choix.

Il ne suffit pas toutefois que Dieu agisse directement pour qu'il y ait miracle. La création de l'âme, la justification du pécheur, qui sont des œuvres de l'action directe de Dieu, ne sont considérées par personne comme des miracles. La production de l'âme et de la grâce fait, nécessairement et toujours, appel à la Toute-Puissance divine. Il faut que Dieu intervienne, mais en dérogeant à l'ordre habituel des choses.

L'ordre, on le sait, résulte de l'unité qui s'établit dans les multitudes. Ramenez plusieurs effets à une seule et même cause, vous avez un ordre. Si plusieurs causes diverses produisent chacune plusieurs effets différents, il existe alors plusieurs ordres.

Tous les auteurs scolastiques ont distingué dans le monde, deux grands ordres, celui qui existe entre les causes créées et leurs effets, celui qui existe entre le Créateur et toutes les créatures. Alors, lorsque St Thomas enseigne que le miracle s'accomplit en dehors de l'ordre, de quel ordre veut-il parler ? Il ne s'agit pas du dernier, qui est constitué par la tendance de tous les êtres vers la Bonté divine, comme vers leur fin suprême. Cette tendance nous a été inculquée par la science et la volonté divine. Or, Dieu est immuable : ni sa Volonté ne peut varier, ni sa Science acquérir de nouveaux aperçus, ni sa Bonté cesser d'être l'objet propre de tous ses actes. Il reste donc que le miracle s'opère en dehors de l'ordre général qui gouverne les choses créées dans leurs rela-

tions entre elles, ordre qui repose soit sur l'essence même des êtres, soit sur les lois qui dirigent leur activité.

Ainsi compris, le miracle est-il possible ?

Voici la réponse des catholiques : Quel que soit l'aspect sous lequel nous envisagions le miracle, aucuns de ces éléments constitutifs ne comporte de répugnance inconciliable, soit avec la fixité des lois de la nature, soit avec l'un ou l'autre des attributs de Dieu.

La grande objection des savants incrédules contre la possibilité du miracle est précisément celle qu'ils prétendent tirer du déterminisme qu'ils constatent dans le monde. L'Univers, selon la comparaison de l'un d'entre eux, est une immense horloge où toutes les pièces sont engrenées les unes dans les autres et obéissent au même ressort. Toute main étrangère qui s'introduirait dans cet engrenage risquerait de briser l'harmonie générale de l'ensemble, ou au moins n'engendrerait que des mouvements désordonnés. Cette intrusion, du reste, qui serait une dérogation perpétuelle aux lois de la nature, rendrait la science impossible. La science, d'après Stuart Mill, c'est la faculté de prédire infailliblement les effets des agents naturels. Enfin, si l'on admet que l'horloge qui est l'Univers, a reçu son impulsion et sa régularisation de l'Être Suprême, le miracle révèle alors chez lui une volonté changeante et capricieuse.

C'est ici que la question du miracle exige les plus amples développements. Il faut montrer comment l'existence incontestable d'un certain déterminisme dans le monde se concilie avec le caractère contingent de toute créature, et comment le contingentisme de l'Univers, tout en respectant le déterminisme des sciences et des lois qui en découlent, permet à Dieu soit de suspendre l'action des causes secondes, soit de produire leurs effets sans leurs concours, soit de les faire servir d'instrument dans l'accomplissement d'œuvres qui dépassent leurs forces naturelles. Considérées dans leurs relations avec leurs principes prochains, comme parlent les auteurs scolastiques, les choses créées sont immuables. Toujours un homme sera composé d'un corps et d'une âme ; toujours le feu, de sa nature, brûlera. Considérées dans leurs relations avec le Créateur, les choses créées sont et demeurent entièrement soumises à sa libre volonté, qui les a créées et qui peut à son gré les anéantir ou les conserver, mettre leur puissance d'agir en exercice ou la lier. Lorsque Dieu juge à propos

d'opérer un miracle, il n'a ni à abolir ni à violer les lois qu'Il a données à la nature, mais qu'à en suspendre l'application dans un cas particulier, en vertu de son souverain Pouvoir, que la plénitude de sa liberté lui interdit d'abdiquer.

Le caractère exceptionnel du miracle suffit à apaiser les craintes des savants de voir toutes les conclusions de leurs expériences mises en défaut par une dérogation, toujours possible. L'exception, scientifiquement tout aussi bien que grammaticalement, n'est qu'une confirmation de la règle.

La suspension d'une loi qui devrait, sans l'intervention de Dieu, suivre son cours, ne contredit en rien l'immutabilité des décrets divins. Il suffit de réfléchir que Dieu a, de toute éternité, prévu et voulu cette dérogation à une loi qu'Il a posée en Maître absolu. C'est là une des plus grandes utilités du miracle, selon l'enseignement de St Thomas, de faire éclater aux yeux de tous la liberté complète de Dieu dans la création et la conservation du monde.

Nous nous contentons d'indiquer les chefs des preuves, comme l'on dit en rhétorique, qui démontrent la possibilité du miracle. Le lecteur trouvera dans le livre du P. Poulpiquet sur le miracle et ses suppléances, les développements qui en font ressortir toute la force.

“ Mais, écrit Renan, nous ne disons pas que le miracle est impossible; nous disons: il n'y a pas eu de miracle constaté”. Selon l'enseignement commun des rationalistes, il n'existe aucun moyen infaillible de discerner l'action de Dieu, de l'action de la nature ou de l'action du démon. La science, en dépit de tous ses progrès, n'a pas pénétré tous les secrets de la nature. En face de tout phénomène extraordinaire, dont nous ignorons la provenance, nous pouvons toujours nous demander s'il faut bien l'attribuer à une cause surnaturelle ou s'il ne nous faut pas voir tout simplement l'influence des énergies encore inconnues de la nature. Dans l'hypothèse, où toutes les forces de la nature sont indubitablement dépassées, il reste encore à discerner les œuvres divines des œuvres diaboliques qui peuvent, elles aussi, emprunter tous les dehors du miracle en ce qu'il a d'étonnant et d'inexplicable.

Les apologistes catholiques répondent victorieusement à toutes ces objections en établissant que les circonstances physiques du miracle relèvent du contrôle de l'intelligence, et dans une certaine mesure des sens de l'homme, qu'il n'est

pas nécessaire de connaître toutes les énergies de la nature pour affirmer que tel effet leur est transcendant, que les circonstances morales et religieuses du miracle le séparent nettement de tous les prodiges diaboliques.

Telle est, exposée dans un résumé très bref mais assez complet, croyons-nous, la pensée des philosophes et des théologiens catholiques sur la nature, la possibilité et la constatation du miracle. Le miracle est un phénomène qui se produit dans le monde sensible, mais en dehors de l'ordre de toute la nature créée et qui ne peut avoir que Dieu pour auteur. Le miracle, par le fait même qu'il est un effet de la Puissance Divine, devient un signe, une manifestation de sa Volonté.

Un prophète affirme qu'il parle au nom de Dieu. Comme preuve de l'authenticité de sa mission, il accomplit des miracles. Alors, c'est Dieu lui-même qui nous apparaît dans ces miracles et qui nous dit : "Croyez cet homme; il est mon messager." Le miracle c'est la signature de Dieu, mise au bas d'une doctrine ou d'un récit.

Seul, le catholicisme peut réclamer en faveur de son enseignement l'intervention de Dieu par le miracle. La démonstration de cette proposition est l'objet d'une longue thèse historique dans laquelle les apologistes démontrent la réalité des miracles opérés dans l'église par son Divin Fondateur et par de nombreux thaumaturges, et la liaison évidente de ces miracles avec le caractère divin de sa doctrine.

Telles sont les grandes lignes de la question fondamentale du miracle. Pussions-nous, cette fois encore, suggérer au lecteur de la Revue Dominicaine l'idée de lire, ou plutôt d'étudier le livre du P. Poulpiquet sur le miracle et ses suppléances ! Il y trouvera sur ce sujet, un exposé très clair, très solide et très complet.

fr. HENRI MARTIN, O. P.



LE PAPE ET LA NATION ARMÉNIENNE

Après avoir adressé au gouvernement ottoman d'énergiques protestations contre les massacres d'Arménie, Sa Sainteté Benoît XV s'est décidé à envoyer un message au Sultan lui-même, le 10 septembre dernier. Aucune réponse officielle n'a été faite encore à cette démarche ; il n'y a pas lieu de trop s'en étonner, il est vrai, dans les circonstances actuelles. Un résultat fort important est déjà obtenu ; mais il reste à soulager d'affreuses misères dont voici le tableau en partie emprunté à la "Correspondance romaine."

"L'Arménie sans les Arméniens," voilà le programme du gouvernement turc. Les expulsés sont obligés de marcher pendant plus de deux mois avant d'arriver à destination, c'est-à-dire au désert qui leur servira de cimetière. On nous informe que les routes où sont passés ces tristes convois restent couvertes de cadavres d'Arméniens, tombés de misère et de fatigue. Les eaux de l'Euphrate charrient constamment des cadavres ; bien peu, en fait, arrivent au désert. Ainsi s'exécute le plan bien arrêté de détruire la race arménienne.

Tous les hommes de 20 à 45 ans sont à l'armée ; de 15 à 20 ans et de 45 à 60, on les emploie aux différents services auxiliaires. Si quelques-uns ont pu échapper au service militaire, soit en payant ou pour autre motif ; on les arrête sous le moindre prétexte. Les femmes, les enfants et les vieillards sont exposés, sur les routes de l'exil, à toutes sortes de dangers. Les kurdes et les gendarmes sont tout à fait libres de se livrer contre eux à n'importe quelle violence. Les cours martiales condamnent à mort l'arménien accusé de la plus légère offense. On ne saurait dire le nombre des empalés, à Constantinople, Césarée ou Diarbékir et ailleurs. Eglise, école ou maison privée, rien n'échappe au pillage, sous prétexte de perquisition. Le clergé n'a pas été épargné, naturellement. Les évêques de Brousse, de Trébizonde, de Césarée, de Tscharsandyak ont été traduits en cour martiale, et celui de Diarbekir est mort en prison sous les coups de bâton de ses géoliers.

Des autres colonies plus lointaines on n'a nul rapport ; car les communications sont rigoureusement interdites entre les Arméniens d'Asie Mineure et le monde occidental. On sait pourtant que des massacres ont eu lieu à Van, Bitlis, Karakisar et autres lieux. Les femmes et les enfants arméniens se distribuent entre les turcs comme un vil bétail. On peut dire aussi que l'Arménie catholique n'existe plus ; couvents, églises, écoles ; tout a été pris pour servir de mosquées, de casernes ou d'écuries.

Le dénombrement assez exact des déportés, des assassinés, des disparus ou des convertis, par la violence, à l'Islam, porterait la perte des âmes à 835,000. Parmi les prêtres ou évêques, empalés, assassinés, envoyés en prison ou en exil, signalons : à Diarbékir, le Père Tcheklariam brûlé vif ; à Ismid l'archevêque Héréguin exilé ; à Brousse, le Pere Tauljelam emprisonné ; l'archevêque de Césarée traîné en prison ; celui de Siras assassiné ; l'évêque d'Haleb exilé ; celui d'Erzerum massacré. Combien de prêtres empalés ou exilés, à Edesse, Trebizonde, Bitlis et Kemakh. Nous n'avons aucun rapport des prêtres mis à mort dans les autres localités. En présence de ces massacres répétés, le Souverain Pontife ne pouvait se contenter de simples paroles. Il a pris l'initiative d'un bel acte de charité, sans tenir compte des difficultés qui surgiraient. Un seul moyen lui restait d'arrêter, si possible, l'horrible méfait ; il l'a pris sans hésiter. Quel qu'en soit l'issue, il éclairera d'un doux rayon de charité la noble figure de Benoît XV.

Cet effet n'a pas tardé à se produire, on l'annonçait dès le 19 octobre. La généreuse démarche de Benoît XV lui fut suggérée, non pas seulement par l'intérêt qu'il porte à tous les catholiques de ce malheureux pays, ou encore par leurs instantes prières, mais c'est le Patriarche schismatique lui même qui, il y a quelque temps adressait un mémoire à Son Excellence Mgr Dolci, Délégué apostolique à Constantinople. C'est un éloquent résumé de toutes les douloureuses conjonctures auxquelles sont exposés les arméniens suivant le pays qu'ils occupent et d'après les mesures rigoureuses adoptées par la Sublime Porte. De pressantes supplications y étaient jointes, pour obtenir l'intervention du Représentant du Souverain Pontife auprès du gouvernement ottoman, et faire cesser ce déplorable état de choses. Les arméniens ca-

tholiques de leur côté envoyaient en même temps un mémoire semblable.

Fortement appuyé par le Saint Siège, et portant lui-même un vif intérêt aux Arméniens si durement éprouvés, Mgr Dolci avait déjà multiplié ses démarches en leur faveur. C'est donc, certainement pour une grande part, dû à son activité si l'intervention du Saint Siège a été couronnée de succès. Toutefois les nouvelles n'ont cessé d'être encore des plus alarmantes, jusqu'au moment où le Souverain Pontife s'est décidé à écrire au Sultan lui même, afin de l'intéresser au malheureux sort des arméniens et l'améliorer si possible. Il chargeait son représentant de leur porter entre temps tout le secours matériel nécessaire. De suite, le ministre de l'intérieur dans le cabinet ottoman a émis une circulaire déclarant officiellement que les mesures prises par le gouvernement n'avait d'autre but que de réprimer les menées révolutionnaires de la nation arménienne, désireuse de profiter des circonstances pour former un état indépendant, mais non de détruire les arméniens. On ordonnait la suspension de toute sentence de déportation ; les convois de déportés déjà en route pour leur nouvelle destination seraient protégés contre les violences et pourvus de la main d'œuvre requise pour la construction de leurs demeures.

On menaçait même des peines les plus graves quiconque se rendrait coupable d'assauts ou d'actes de bigandage contre ces convois ; ordre était donné en même temps de dénoncer les fonctionnaires, négligeant de se conformer à ces dispositions.

Elles ne sont pas restées sans effet, comme il arrive trop souvent. Plus d'un fonctionnaire a été mandé à la capitale et déposé de ses attributions ; bien des mesures vexatoires ont été suspendues. L'intervention du Souverain Pontife a bien réellement apporté un soulagement au peuple arménien ; rien ne le démontre comme les remerciements officiels adressés au Pape, par le moyen de la Délégation de Constantinople, au nom de toute la nation représentée par Mgr Zaven Der Aghiayan, Patriarche Schismatique. Celui ci se plaît à reconnaître que seule l'intercession du Pape a obtenu effet ; ses propres insistances étant restées sans nulle considération ; ces heureux résultats lui causent la joie la plus vive à lui et aux siens, assure-t-il ! Le Conseil des Notables, qui dirige l'Eglise

Arménienne Schismatique, a résolu d'envoyer au Souverain Pontife l'expression de sa très vive reconnaissance. Au début de ses séances, dans l'invocation solennelle des bénédictions divines sur les personnages officiels, il a mentionné avant tout autre le nom de Mgr Dolci, représentant de Sa Sainteté à Constantinople. Ce même Conseil a ensuite délégué un de ses membres, le Docteur Tarkomian, président de la Faculté de Médecine à l'Université arménienne schismatique, pour aller en personne offrir les remerciements de la nation à Mgr Dolci. Cette démarche est très significative ; car le Docteur a exprimé l'espérance que tant de sang arménien versé par les catholiques et les schismatiques serait comme le ciment de l'union prochaine des deux églises.

Cette noble pensée a produit une très favorable impression sur les arméniens catholiques et sur le Délégué Apostolique lui-même, qui de suite a répondu à la démarche du Patriarche Schismatique par l'envoi d'un catholique de marque le Docteur Srabian qui a été accueilli avec la plus respectueuse déférence.

Les Arméniens, pour le plus grand nombre aujourd'hui schismatiques, sont évangélisés par plusieurs communautés religieuses, entre autres les Dominicains. Ces derniers possèdent une vaste mission dans cette partie de l'Arménie orientale qui confine à la Perse. La ville de Van est leur principal centre d'action et déjà leur ministère a contribué à ramener des villages entiers à l'obédience Romaine.

C'est surtout au moyen-âge que l'influence de l'Ordre de Saint Dominique a été salutaire à ce malheureux peuple, depuis des siècles égaré par le schisme et les erreurs monophysites. " Comme cette église est fort entêtée dans ses doctrines, et fort attachée à ses coutumes et à ses superstitions, il n'y a jamais rien eu que de feint et de passager dans les réunions qu'elle a faites avec le St Siège. Telles ont été celles qui se firent sous Eugène III, en 1145, et sous Eugène IV, au Concile de Florence, en 1439 ; cependant il y eut un célèbre dominicain, nommé Barthélémy le Petit qui, profitant de l'inclination qu'il trouva chez quelques uns d'eux envers les Latins, fut assez heureux pour en tirer du schisme une bonne quantité, vers l'an 1356 ; et afin que la chose fut plus stable, il obtint du Pape l'érection d'une province ecclésiastique, sous le nom de *Frères-Unis*, et que, tant les évêques que les prê-

tres qui la gouverneraient, feraient profession de la règle de St Augustin, suivant les constitutions des Frères Prêcheurs. Il n'y a plus présentement que l'archevêché de Naxian qui subsiste encore ; cette ville ayant été renversée par Seha-Abbas, il a fallu que l'archevêque se retirât au bourg d'Abbaranes qui en est à quatre ou cinq lieues. C'est là que tous nos voyageurs conviennent qu'il y a encore sept à huit mille de ces Arméniens unis, qui sont répartis en sept villages, et qui, tout vexés qu'ils sont par les impôts que la jalousie des schismatiques leur attire, sont d'une constance héroïque pour la véritable religion".

Ce qui précède est extrait de la "Bibliothèque Sacrée," des Pères Richard et Giraud, Dominicains, et date du dix-huitième siècle. Depuis, tant de révolutions et de massacres ont passé sur ce malheureux pays, il ne reste plus guère de ces fidèles enfants de l'Eglise Catholique que lui avait amenés le zèle des Frères-Prêcheurs.

fr. J. D. BROSSEAU, O. P.



DANS L'EGLISE ET DANS L'ORDRE

I

DANS L'EGLISE

LE PAPE ET LA GUERRE

Depuis qu'il a été élevé au Souverain Pontificat, le Pape Benoît XV n'a cessé de témoigner sa sollicitude pour le rétablissement de la paix en Europe et pour l'amélioration du sort des combattants, intervention en faveur des prisonniers de guerre, appel aux chefs de nation, prières pour la paix, remise du denier de S. Pierre aux Belges, aumônes aux pauvres Polonais, facultés extraordinaires accordées aux prêtres, particulièrement aux aumôniers, rien n'a été omis.

Les dernières livraisons des *Acta* continuent la série des témoignages de la sollicitude vraiment paternelle du Pontife.

C'est d'abord la nomination d'un Aumônier en Chef de l'armée belge, Mgr Jean Marinis, Secrétaire de l'archidiocèse de Malines; ce prélat devient l'Ordinaire de tous les clercs, séculiers et réguliers qui, dans les camps ou dans les hôpitaux, sont préposés au soin spirituel des soldats; à lui incombe de choisir, d'approuver et de renvoyer — et cela sans appel —, les chapelains de l'armée; il jouit de *facultés* tout à fait spéciales; il a juridiction exclusive sur les autres aumôniers, pour le temps de leur service; il est le juge des doutes et des difficultés qui peuvent se présenter dans l'accomplissement du saint ministère, il peut, enfin, nommer des vicaires qui l'aideront dans la direction de l'aumônerie militaire belge. [A. A. S. Ibid, p. 463.]

Un autre témoignage peut être recueilli dans quelques lettres du S. Pontife.

Au Cardinal Ferrari, archevêque de Milan, à l'occasion de la récente réunion annuelle de l'épiscopat milanais, le Pape écrit: "Ce que Nous avons fait pour la paix, Nous l'avons fait sous l'empire de la charité du Christ, et nous continuerons à le faire, afin que les peuples, après

avoir éprouvé la maternelle bienveillance de l'Eglise, se prennent à aimer sa protection et son égide." [A. A. S. Ibid, p. 458.]

Au Cardinal Csernoch, primat de Hongrie, le Pape rappelle que la paix qu'Il a recommandée aux princes et aux peuples, la paix qu'Il s'est tant efforcé de promouvoir, c'est la paix *œuvre de justice*. [A. A. S. Ibid, p. 459.]

A l'Episcopat allemand, après sa réunion annuelle de Fulda, le Pape écrit ces graves paroles: "Plus durs se font les malheurs des temps, plus ardents chez tous sont les désirs de paix. Mais que ces vœux unanimes ne recherchent que la voie royale conduisant à la paix, à savoir, *une patiente et bienveillante charité*. Ils s'éloigneraient de cette voie ceux qui penseraient pouvoir se permettre de raconter les faits et gestes d'une autre nation catholique, de telle sorte que leurs paroles et leurs écrits fussent des provocations, soulevant de nouvelles colères que l'équité et la douceur eussent dû essayer d'apaiser. C'est pourquoi tout en faisant des vœux pour la paix — *et à la vérité, une paix qui soit une œuvre de justice et convienne à la dignité des peuples*, — nous exhortons tous les catholiques à ne rien faire comme par aigreur, mais par amour de la fraternité chrétienne, à travailler au rétablissement de la paix." [A. A. S. Ibid, p. 461.]

Aux consistoires du 6 et du 9 décembre dernier, le Pape a de nouveau, réclaté la paix. En quels termes? Nous ne le saurons exactement que lorsque les *Acta* feront connaître le texte des allocutions pontificales. D'après celui qu'ont publié les agences télégraphiques, le Pape aurait dit que la paix n'est possible "que si des concessions sont faites par les deux parties, si chacune renonce à des avantages convoités, et fait, de bonne grâce, ces concessions, même au prix de quelque sacrifice."

Des journaux ont voulu voir, dans ces paroles, l'expression de tendances germanophiles: mais, pourquoi? "Des paroles du Pape, a-t-on dit justement, l'on peut faire un plaidoyer en faveur de l'Allemagne ou en faveur de l'Angleterre, car, dans ces temps ci, c'est la nature même d'un appel à la paix, de se prêter à toute interprétation que veulent lui donner les parties adverses. L'Allemagne déclare officiellement qu'elle ne veut la paix que d'après ses propres conditions; les alliés prennent la même attitude. Le Pape implore un com-

promis, mais, sagement, il ne fait aucune suggestion. Le Pape, ou tout autre qui prend cette attitude doit s'attendre à être accusé de partialité par tous les combattants."

Ces lignes sont extraites d'un article d'un journal anglais et protestant, le *Citizen* d'Ottawa. Nous pouvons retenir — et ce sera notre conclusion — le jugement suivant de ce journal qui n'a rien de *clérical* : " *Le Vatican n'est pas exposé à des erreurs aussi énormes que serait celle de pencher vers la cause d'une des nations belligérantes dans un discours public prononcé devant les représentants ecclésiastiques de tous les pays engagés dans le présent conflit.*"

II

DANS L'ORDRE

SON E. LE CARDINAL FRUHWIRTH

Sa Sainteté Benoît XV a fait à l'Ordre des Frères Prêcheurs, l'honneur d'appeler au Sacré-Collège l'un de ses membres.

Mgr Frühwirth est le premier cardinal dominicain depuis le Cardinal Pierotti, mort en 1905. Il est le dixième maître ou ex-maître général élevé au Cardinalat.

Autrichien d'origine, il fit en partie, ses études théologiques au couvent de saint Maximin, en Provence ; il fut Prieur de Vienne, deux fois Provincial d'Autriche, proposé pour l'évêché de Klagenfurth en Carinthie qu'il a refusé, membre du conseil de l'Empire austro-hongrois pour les affaires ecclésiastiques, et de 1891 à 1904 Maître Général de l'Ordre ; il présida les chapitres généraux de Lyon en 1891, Avila en 1895, Vienne en 1898, Gand en 1901.

Sous son administration, fut fondée, au Canada, la Maison vicariale de Montréal ; celle d'Ottawa fut érigée en couvent *formel* et couvent *d'études*.

En 1908, le Rme Père Frühwirth devenait nonce à Munich, et archevêque d'Héraclée ; c'est à ce poste d'honneur que la confiance du Souverain Pontife l'a trouvé pour l'élever au cardinalat.

Tous ses anciens fils feront pour lui la prière accoutumée : *ad multos annos !*

FEU LE CARDINAL LORENZELLI

Le Cardinal Lorenzelli n'était pas des nôtres par la profession, mais l'Ordre ne peut oublier son dévouement et ses services. Il aimait à fréquenter l'*Angelico*, à s'y entretenir avec le Rme Maître-Général et les Pères Lecteurs de ce couvent.

Membre de la Congrégation des Rites, il voulut bien y travailler aux causes de béatification de l'Ordre; il était *Ponent* dans les causes de la Ven. Catherine Paluzzi, et de la servante de Dieu Claudia des Anges, toutes deux de l'Ordre de S. Dominique, l'une comme religieuse, l'autre comme tertiaire.

L'Ordre aura donc ses raisons particulières de conserver la mémoire du Cardinal Lorenzelli!



BIBLIOGRAPHIE

L'EXPÉRIENCE BELGE, par l'abbé E. Gouin

On nous annonce l'apparition d'une brochure de 50 pages, format des publications de l'Ecole Sociale Populaire : *L'Expérience Belge* ou *Leçons pratiques d'action sociale catholique*. Une plume experte, connue des lectrices de la "Bonne Parole", y a réuni et fidèlement résumé les diverses conférences données à Montréal, sur les œuvres sociales belges, par le R. P. Rutten, le général blanc. "Ce travail, écrit le P. Rutten à l'auteur, vaut mieux qu'une sténographie, car sans jamais vous départir de la plus scrupuleuse exactitude, vous en avez fait disparaître ce que des entretiens improvisés contenaient nécessairement de décousu et de négligé".

Ces causeries bien qu'adressées en des circonstances diverses à des auditoires différents, se complétaient si bien qu'il a suffi de les rapprocher pour faire une œuvre très une, véritable petit manuel d'action sociale catholique, en trois parties. I. *Principes directeurs*. II. *Les œuvres* : A. *Œuvres économiques* : œuvres agricoles, œuvres ouvrières, œuvres

des classes moyennes, œuvres patronales, œuvres féminines. B. *Œuvres de formation sociale* : la formation sociale à l'école primaire, la formation sociale au patronage, la formation sociale à l'école technique et à l'école ménagère, la formation sociale des adultes au Cercle d'études. C. *Œuvres et coordination* : secrétariats et permanences, fédérations et ligues, assemblées des directeurs d'œuvres. III. *L'âme des œuvres* : le prêtre ou l'homme d'œuvres.

Il est heureux que cet enseignement si riche de faits et d'idées, ces conseils pratiques et "vécus" aient été fixés et condensés pour nous en une courte brochure de lecture agréable, de format commode et de prix minime. Tous ceux qui s'intéressent aux choses sociales y trouveront des indications précieuses et des inspirations fécondes. En vente à la librairie Notre-Dame, 35, rue Notre-Dame Ouest : la brochure de 50 pages : cinq sous. Le cent : \$4.50.

CAUSONS, par le R. P. Louis Lalande, S. J.

Nous accusons réception, avec gratitude, du dernier ouvrage du R. P. Lalande : "Causons." Mais, comme tout le monde en cause, il est devenu aussi difficile à présenter que l'auteur en personne que tout le monde connaît.

Qu'il nous suffise de dire que ce volume traitant surtout de morale religieuse et sociale, le P. Lalande a pu y déployer à son aise sa finesse d'esprit et son talent d'observation. Rien de lui échappe des préjugés, des erreurs, des ignorances, des aspirations, des doutes et des souffrances de notre classe instruite. Et malgré la verve ironique des réfutations, on sent, à travers ces pages, la pitié du missionnaire qui voyagea côte à côte avec le conférencier, et frôla sur sa route plus de tristesses que de joies.

L'ouvrage est en vente dans toutes les librairies au prix de 60 sous.



Superiorum permissu

De licentiâ Ordinarii

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES
DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE

DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES,

ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.



MIEL - MIEL - MIEL COULE ou en
GATEAU

EN TOUT TEMPS — GARANTI PUR
— ET D'UN GOUT DÉLICIEUX —

Echantillon fourni sur demande

CHS. PELOQUIN, APICULTEUR, ST-HYACINTHE, P. Q.

LA CIE LANGEVIN

(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de pâtisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"

Vente en GROS et au DETAIL

Tel. Bell 197

82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE

ST-HYACINTHE, P. Q.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselle, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

**SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières,
Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.**

MEDAILLES et INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage.

Catalogue gratis sur demande

CARON FRÈRES, EDIFICE CARON **MONTREAL**
233-239 RUE BLEURY

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,
Enrg.

Marchands-Tailleurs
84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de
HARDES FAITES
Habillements faits sur comman-
de à court avis.
Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches
et Nouveautés. . .

67 Rue St-François

ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE 30.



LAMPE "ANGLE"

LAMPES "ANGLE"

Les seules lampes à pétrole
rivales du gaz. Distribuent
leur lumière en-dessous.

Catalogue No. 3 et propo-
sition d'essai à 30 jours en-
voyés sur demande.

E. BOUCHER, QUINCAILLIER,
116 RUE ST-ANTOINE,
ST-HYACINTHE, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor
ST-HYACINTHE, Qué.

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited

MARCHANDS DE CHARBON

Anthracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.

Charbon de forge Américain, Scotc & Steam

Bureau et Quai, 126 Rue St-André - - QUÉBEC.



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

ANNONCES DU ROSAIRE

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone } 743
LaSalle } 1392

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

ET IMPORTATEUR EN GROS DE PRODUITS CHIMIQUES
ET PHARMACEUTIQUES

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO
MONTREAL, P. Q.

TEL. MAIN 7767

Librairie Notre-Dame

(MESDEMOISELLES MIGNAULT, props.)

Papeterie, Reliure, Impressions

35, Rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL, Que.

LE BAZAR

U. FOURNIER

OBJETS DE PIETE, ARTICLE DE FANTAISIE,
EFFETS DE LIBRAIRIE, - BIJOUTERIES

109-111 Rue Cascades, ST-HYACINTHE, Que.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.

Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & CIE, INC.

GROS ET DETAIL EN

Ferronnerie, Quincaillerie, Epicerie, Vins et Liqueurs

SPÉCIALITÉS :

Vins de Messe, Huile pour sanctuaire, Articles de sport.

Seuls agents pour :

Poèles "Happy Thought", Papiers à couvertures PAROID,
Plâtre et Rockwall.

ANNONCES DU ROSAIRE

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

**Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable,
Huiles, Vitres, Etc.**

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins à Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.



ST. HYACINTHE P.Q.

TEL. No.10

201 RUE CASCADES.

JOS. T. LALONDE 61 ET 63, RUE DES COMMISSAIRES ARTHUR DESROCHES

Seuls agents
des
COGNACS NATURELS
et
FINE CHAMPAGNES
de
Gaston Dugas & Cie
et des
VINS CHAMPAGNE
de
Massé Pères & Fils

LALONDE & DESROCHES

LIMITÉE

EPICIERS EN GROS

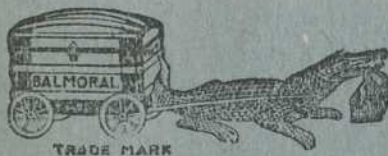
**Importateurs de Vins et Liqueurs
Thés et Epices une Spécialité**

Aussi agents pour les célèbres vins de messe de
Romagoza-Ventoza d'Espagne

Tel. Bell, Main 183

Tel. des Marchands 801

BLOC BALMORAL



HARNAIS, SELLES, COU-
VERTES A CHEVAUX, VA-
LISES, MALLES, SACS DE
VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

“ Le Rvd PH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC. ”

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe

— A responsabilité limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe
et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillet Mobiles.

← ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE →

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE
